

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt deux, le quatre octobre à 18h30,  
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 39
DATE DE LA CONVOCATION	27/09/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	11/10/2022

**OBJET :****Construction d'une station d'épuration à Sigoyer - Modification de l'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement****Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle DAVID , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Guy BONNARDEL  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Claude NEBON procuration à M. Michel GAY-PARA, M. Bernard LONG procuration à Mme Carole LAMBOGLIA, Mme Mélodie GAILLARD procuration à M. Roger GRIMAUD, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Laurence ALLIX procuration à M. Frédéric LOUCHE, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Joël REYNIER procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID, M. Christian HUBAUD procuration à M. Roger DIDIER

**Absent(s) :**

Mme Nicole MAGALLON, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, M. Jérôme MAZET, M. Cédryc AUGUSTE, Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Marie-Christine LAZARO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Je vous rappelle que par délibération en date du 18 mars 2021, notre assemblée a approuvé la création d'une autorisation de programme pour la construction d'une station d'épuration à Sigoyer.

En effet, compte tenu de la nature du projet, de sa durée de réalisation et des sommes à engager, ce mode de gestion a semblé le plus approprié car il permet d'adopter l'opération d'investissement dans son ensemble et de définir l'échéancier et les modalités de mise en œuvre budgétaire pour chaque exercice concerné.

Concernant la construction de la station d'épuration à Sigoyer, il convient d'ajuster les crédits votés au regard des différents marchés publics attribués et notifiés.

L'autorisation de programme, précédemment validée se présentait ainsi :

**Autorisation de programme :**

Dépenses : 265 000.00 € HT  
Ressources : 265 000.00 € HT

- Autofinancement : 79 500.00 €
- Subvention : 185 500.00 €

Nous vous proposons de la modifier tel que présenté ci-dessous et de modifier les crédits de paiement 2022 en conséquence :

**Autorisation de programme :**

Dépenses : 320 000.00 € HT  
Ressources : 320 000.00 € HT

- Autofinancement : 134 500.00 €
- Subvention : 185 500.00 €

**CP 2021 :**

Dépenses : 40 000.00 € HT  
Ressources : 40 000.00 € HT

- Autofinancement : 40 000.00 €

**CP 2022 :**

Dépenses : 280 000.00 € HT  
Ressources : 280 000.00 € HT

- Autofinancement : 94 500.00 €
- Subvention : 185 500.00 €

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget assainissement de chaque exercice concerné.

**Décision :**

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 26 septembre 2022 :

**Article unique** : d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme Crédits de Paiement relative à la construction de la station d'épuration de Sigoyer telle que décrite ci-dessus.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

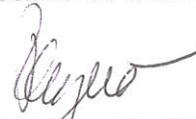
- POUR : 50

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Marie-Christine LAZARO

Transmis en Préfecture le : 14 OCT. 2022  
Affiché ou publié le : 14 OCT. 2022